



Paris, le 27 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remise du rapport IGAS sur l'affaire « Dentexia » :

Marisol Touraine annonce des mesures pour renforcer la prise en charge des patients

L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) vient de remettre à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, ses premières recommandations visant à améliorer rapidement la situation des patients souffrant de soins mal ou incomplètement réalisés, suite à la mise en liquidation judiciaire des centres de santé dentaire Dentexia.

Marisol Touraine décide dès à présent la mise en œuvre de plusieurs de ces mesures :

- **Une prise en charge financière renforcée par les pouvoirs publics**, grâce à une mobilisation exceptionnelle du fonds d'action sociale de l'assurance-maladie.

Une aide financière sera versée aux patients connaissant, en raison de l'importance des soins à réaliser et de leurs ressources, des difficultés à assumer ces frais. Le dispositif sera opérationnel avant la rentrée.

La ministre appelle par ailleurs les professionnels à faire preuve de responsabilité en proposant des tarifs accessibles aux patients et compte sur l'implication forte de l'ordre des chirurgiens-dentistes à ce sujet.

- **Au-delà de la mobilisation indispensable des professionnels libéraux et des centres de santé dentaires, les agences régionales de santé (ARS) concernées vont renforcer la prise en charge par les centres hospitalo-universitaires et les facultés dentaires.** Les modalités d'accueil des patients concernés seront adaptées pour faciliter la prise en charge dans les services d'odontologie. L'objectif est de permettre une reprise des soins le plus rapidement possible.
- **Un « conseiller en charge de la reprise des soins », le Professeur Robert GARCIA**, doyen de l'UFR d'Odontologie de l'université Paris Diderot, a été désigné pour renforcer le dialogue avec les professionnels et assurer des échanges avec le collectif de patients.

La mission de l'IGAS se poursuit pour examiner les révisions souhaitables du code de la santé publique et apporter une réponse globale à la régulation de l'offre garantissant la qualité et la sécurité des soins dentaires.

Ces décisions viennent s'ajouter aux mesures immédiatement prises par la ministre et qui ont permis de recenser, écouter et informer les patients et de permettre la réalisation d'un bilan bucco-dentaire intégralement pris en charge par l'assurance-maladie.

« Les patients peuvent compter sur la mobilisation du ministère et sur mon implication personnelle à leurs côtés », a déclaré Marisol Touraine.

Contact presse : Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr